



**A TOUS LES PRESIDENTS, ADMINISTRATEURS ET SUPPLEANTS**

**Cette note annule et remplace la Note 25-04 du 4 aout 2025**

**Chèques vacances : Fausse joie**

Nous nous sommes précipités à vous faire savoir que le Conseil d'État annulait la circulaire qui excluait les retraités de la possibilité de prétendre à l'obtention de chèques vacances.

En effet une nouvelle **Circulaire du 18 juillet 2025, relative au chèque-vacances au bénéfice des agents de l'État** (NOR : APFF2520443C) a été publiée par la Ministère de l'action publique et de la simplification .

**Cette circulaire a pour objet de recentrer le bénéfice de la prestation chèque vacances sur les seuls agents de l'État en ACTIVITE.**

En fin de compte les retraités de la Fonction publique sont exclus du bénéfice des chèques vacances

La Secrétaire Générale

Marie Claude Vattement

le Président National

François Xavier Lehmann